



REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (matin/midi/soir)

SAINT GENIES BELLEVUE

05.62.89.00.07 ou 06.08.96.94.40

e- mail : centre-loisirs.stgenies@orange.fr

Site de la commune : www.saint-genies-bellevue.fr

1 GENERALITES

L'accueil de loisirs périscolaire est un service municipal qui fonctionne tous les jours scolaires. L'encadrement est assuré par du personnel municipal, en conformité avec la réglementation imposée par la Direction de la cohésion sociale.

2 FONCTIONNEMENT

Les enfants sont accueillis :

-le **matin** sur un temps d'accueil de 7h30 à 8h50

-le **midi** de 12H00 à 13H50 sur l'accompagnement du repas, le temps de repos et d'activités variées

-le **soir** sur un temps de départ de 16h15 à 18h30 autour d'un TAP (temps d'activité périscolaire de 16h30 à 17h30) et d'ateliers

Comment participer au TAP ? **Voir document TAP MODE D'EMPLOI**

Les ateliers sont mis en place sur une période de vacances à vacances, pensez à vous connecter au site de la commune pour y inscrire votre enfant. Attention les places sont limitées.

L'accueil ferme ses portes à 18h30, tout retard fera l'objet d'une pénalité de facturation (2 € par retard et par enfant) et d'envoi d'avis de retards au domicile des parents.

La répétitivité des retards fera l'objet d'une exclusion temporaire.

3 MODALITES D'INSCRIPTION

Un KIT RENTREE contenant l'ensemble des documents est disponible sur le site de la commune

➔ Nouveaux arrivants, Petites sections, CP ➔ création d'une inscription

➤ **Retourner LE DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS** commun aux accueils de loisirs et restaurant scolaire
Il est impératif que tout enfant AIT UN DOSSIER de façon à pouvoir être accepté sur le service.

➤ **Retourner LA FICHE PROFIL**

▶ INSCRIPTIONS REGULIERES

Ce profil servira de base à la facturation, vous n'aurez plus qu'à effectuer vos modifications le portail parents service POUR LEQUEL UN CODE VOUS SERA COMMUNIQUE

<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

Délais de réservation

-jusqu'à la veille pour le lendemain matin

-le jour même jusqu'à 14h pour le soir

▶ INSCRIPTIONS OCCASIONNELLES OU IRREGULIERES dans les délais

Effectuer vos modifications sur le portail parents service

<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

→ **Autres classes** ▶ réactualisation

▶ Retourner LE DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS si réactualisation des données (changement de situation, d'adresse, de n° de téléphone ...)

▶ Retourner LA FICHE PROFIL

▶ INSCRIPTIONS REGULIERES

Ce profil servira de base à la facturation, vous n'aurez plus qu'à effectuer vos modifications sur le portail parents service POUR LEQUEL UN CODE VOUS SERA COMMUNIQUE

<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

▶ INSCRIPTIONS OCCASIONNELLES OU IRREGULIERES

Effectuer vos modifications sur le portail parents service

<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

4 SURVEILLANCE ET SECURITE DES ENFANTS

ARRIVEE : l'enfant doit être **OBLIGATOIREMENT** accompagné et confié à un membre du personnel

DEPART : Celui-ci ne sera permis que si la personne venant le chercher est inscrite dans la liste des **personnes autorisées**. Sans cette autorisation, le personnel municipal responsable des enfants, refusera le départ de l'enfant.

EMARGEMENT LORS DU DEPART: il sera **OBLIGATOIREMENT** demandé à la personne récupérant l'enfant d'émarger sur la fiche prévue à cet effet

MATERIEL AUTORISE : Seul le matériel demandé ou fourni par les animateurs est autorisé. Les jouets provenant de la maison sont **INTERDITS**.

5- DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter les biens, l'équipement, les locaux scolaires, ainsi que le personnel d'encadrement. Tout acte de brutalité est interdit. Le non-respect de la discipline d'usage fera l'objet de sanctions et pourra entraîner une exclusion temporaire.

Des avertissements seront adressés à la famille en explicitant les raisons de procéder à l'exclusion

6- SANTE

Aucun médicament ne pourra être délivré durant cet accueil.

Il est impératif de signaler à la responsable toute pathologie ou allergie entraînant un traitement afin de mettre en place un projet d'accueil individualisé (protocole permettant la prise en charge de l'enfant et la délivrance de médicaments).

7-TARIFICATION

Les tarifs, calculés à partir du quotient familial donné par la CAF ou selon les revenus du foyer, sont consultables sur le site de la commune et sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

Ces données seront à réactualiser chaque année au mois de septembre, à défaut, il sera appliqué le barème de la tranche 5.

8- PAIEMENT

Le paiement de l'accueil de loisirs périscolaire se fera à terme échu à réception de la facture par courrier électronique. Si vous souhaitez avoir le format papier, merci d'en informer le service

Le paiement des factures peut se faire en ligne sur le portail parents service
<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

Les règlements effectués par chèques seront à établir à l'ordre :

REGIE DE RECETTES ACCUEIL DE LOISIRS

Tout défaut de paiement entrainera l'annulation de l'inscription (après information de la famille)

Saint Genies bellevue, le 24 mai 2017